

VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse
Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,
de l'Égalité des chances et de l'Informatique



La Régie foncière de la Ville de Bruxelles, officiellement reconnue comme 'entreprise écodynamique'

Bruxelles, le vendredi 14 mars 2014

Ce lundi 17 mars, à l'occasion de la remise officielle des labels « Entreprise écodynamique 2013-2014 », le bâtiment Continental, qui accueille les services de la Régie foncière, se verra décerner sa première étoile ! Valable pendant une durée de trois ans, elle met en exergue les efforts accomplis par l'institution en faveur d'un développement durable.

Pour rappel, le label bruxellois « Entreprise écodynamique » est une reconnaissance officielle de la bonne gestion environnementale des entreprises tant privées que publiques. Il récompense le dynamisme environnemental et les progrès de celles-ci en matière, notamment, de consommation d'énergie, de tris des déchets, de gestion des déplacements, de l'utilisation rationnelle des matières premières ou encore de la sensibilisation environnementale du personnel.

Afin d'atteindre son objectif, la Régie foncière a constitué une équipe, appelée « écoaction », composée de trois personnes. Deux issues de la cellule « valorisation du patrimoine » et une de la cellule « ressources humaines et coordination interne ». Le point fort de la candidature était indéniablement les hautes performances énergétiques de la structure, à l'instar de celles du reste du patrimoine locatif de la Régie. Ces hautes performances énergétiques se caractérisent par l'optimisation du système de chauffage et la diminution drastique des consommations d'énergie. De plus, la majorité du personnel se rend sur son lieu de travail par le biais des transports en commun. A l'avenir, les efforts seront renforcés en matière d'écologie.

Mohamed Ouriaghli (PS) se félicite de cette distinction, mais surtout de cette conscientisation collective des 150 agents de la Régie : *« Il me paraissait important de fédérer mes collaborateurs autour de cet objectif. Et ce, d'autant plus que des efforts considérables se font depuis des années pour améliorer les performances énergétiques du patrimoine privé de la Ville, en ce compris au Continental. C'est notamment dans cet édifice, qui accueille aussi 41 logements et 13 commerces, que nous avons installé il y a trois ans déjà le premier système de micro cogénération pour la production d'électricité et de chaleur collective. Ce label prime une approche durable initiée il y a de nombreuses années ». L'Echevin du Logement poursuit : « Il a une durée de validité de trois ans. C'est le temps que nous nous donnons pour mettre en œuvre de nouveaux dispositifs et décrocher une étoile supplémentaire ».*

- **Le Continental, bâtiment figurant sur la liste de sauvegarde du patrimoine**

Cette distinction revête une saveur d'autant plus prononcée que le Continental appartient au patrimoine historique de Bruxelles. Cette construction date de 1874. Oeuvre de l'architecte E. Carpentier, en style éclectique inspiré par l'extension du palais du Louvre de Paris, elle fut édifiée à l'initiative d'une société privée pour en faire un hôtel de prestige. Immeuble phare, il est repris dès 1885 par la Ville de Bruxelles. Son nom, Continental, marque bien la volonté de dépasser ce qui se faisait d'ordinaire en Europe. Il connut par la suite plusieurs affectations (musée, lieu de réunions au sommet et le Café de l'Hôtel Continental), mais aussi un terrible incendie en 1901. Une rénovation complète de l'immeuble a été exécutée en 1979-1982. Depuis lors, il héberge des bureaux (dont ceux de la Régie foncière), des appartements et des magasins.¹

Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 - 0485/190.692

¹ Davantage de détails sur l'histoire du Continental dans l'ouvrage 'Des briques et des hommes. La Régie foncière de la Ville de Bruxelles'.